Niveau(x) d'enseignement: 7 Numéro EDUQ : 8770491
Centre d'intérêt: 875

Québec (Province) Commission de l'enseignement professionnel.

Le programme expérimental en techniques d'électrophysiologie médicale : avis au Ministre de l'enseignement supérieur et de la science / Conseil des collèges, [Commission de l'enseignement professionnel]. -- [Québec] : Le Conseil, 1986.
6 p. ; 28 cm.

Code: 86-59 ; 9516-0106.

ISBN 2-550-12877-X

Descripteur(s): Programme de formation * Techniques biologiques * Approbation * Collégial (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de nom: Cégep Ahuntsic

Identificateur(s) de sujet: Techniques d'électrophysiologie médicale

Dans cet avis, le Conseil des collèges recommande au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie d'accorder le statut régulier au programme expérimental en Techniques d'électrophysiologie médicale dispensé au Collège Ahuntsic. Le Conseil regrette cependant qu'aucune étude portant sur les besoins du marché du travail n'ait été réalisée. Le Conseil recommande donc qu'une étude sur les besoins quantitatifs et qualificatifs du marché de l'emploi soit effectuée dans les plus brefs délais afin de pouvoir évaluer la pertinence de contingenter le taux d'admission et la nécessité d'offrir des programmes de formation aux adultes.

Type de document: m

Conseil des collèges

LE PROGRAMME EXPÉRIMENTAL EN TECHNIQUES D'ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE

Avis au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science

Québec

EDUO 8770491

LE PROGRAMME EXPERIMENTAL EN TECHNIQUES D'ELECTROPHYSIOLOGIE MEDICALE

AVIS AU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA SCIENCE

No 86-59
Conseil des collèges
Janvier 1986

ISBN: 2-550-12877-X

Dépôt légal - Premier trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec

TABLE DES MATIERES

	Page
1. Présentation	1
2. Appréciation générale du dossier	1
3. Les programmes de formation	3
4. Le contingentement	4
5. La codification	5
6. Recommandations	5

1. Présentation

Le 13 septembre 1985, le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie adressait au Conseil des collèges une demande d'avis concernant le programme expérimental en Techniques d'électrophysiologie médicale dispensé au collège Ahunstic. Considérant l'adéquation entre les orientations, les objectifs généraux, les perspectives professionnelles du programme et la réalité du marché de l'emploi, le Ministre se propose d'octroyer le statut régulier au programme d'électrophysiologie médicale.

C'est à sa réunion régulière des 23 et 24 janvier 1986 que le Conseil des collèges adoptait l'avis de sa Commission de l'enseignement professionnel sur ce programme en Techniques d'électrophysiologie médicale.

2. Appréciation générale du dossier

Soulignons, d'abord, la qualité générale du dossier soumis par le Ministre et du rapport d'évaluation produit par le collège. Dans l'ensemble, les changements proposés au programme sont pertinents et devraient contribuer à améliorer la formation des futurs techniciens. En ce sens, la restructuration du programme qui introduit une formation de base commune aux divers champs de spécialisation vise une plus grande polyvalence technique des diplômés toujours confrontés à d'éventuels développements technologiques. L'ajout de séminaires d'intégration et d'un stage d'observation favorise également le transfert de connaissances et la concrétisation de la théorie reçue et des gestes spécifiques à poser.

Cependant, le Conseil des collèges, au cours de l'étude de ce projet, a relevé quelques points qu'il veut soumettre à l'attention du Ministre.

Par la présence d'un cours d'informatique, le programme en Electrophysiologie médicale permet à l'étudiant d'acquérir des connaissances de base en informatique. Il est d'ailleurs important que le futur technicien en électrophysiologie médicale puisse recourir à de telles connaissances. Toutefois, le Conseil a remarqué que le contenu de ce cours semble similaire au cours d'informatique prévu dans le nouveau régime pédagogique du secondaire. Il aurait donc lieu de revoir le contenu de ce cours dans le but d'éviter un dédoublement entre les niveaux secondaire et collégial.

Le Conseil a constaté également que le programme en Electrophysiologie médicale ne véhicule pas de notions spécifiques à la psychologie de la relation d'aide avec le patient. Il est essentiel que le technicien en électrophysiologie médicale acquière des connaissances dans ce domaine, considérant le type d'intervention auquel il devra faire appel en cours d'emploi.

L'analyse du programme démontre également que la description des perspectives professionnelles ne fait pas état de la possibilité pour l'étudiant de poursuivre ses études à l'université. Il est toujours intéressant pour l'étudiant de savoir que des études supérieures lui sont accessibles.

Finalement, le Conseil tient à souligner que ni le collège, ni le Ministère n'a tenu compte des besoins des anglophones en électrophysiologie médicale. A cet effet, il recommande au Ministère de prévoir un financement qui permettrait au collège d'offrir une formation en anglais pour les gens déjà en poste dans les hôpitaux anglophones qui désirent obtenir un diplôme d'études collégiales

en électrophysiologie médicale. Quant au collège, il devrait prévoir l'organisation de stages dans des hôpitaux anglophones pour un certain nombre d'étudiants du programme régulier.

Ces considérations générales étant faites, le Conseil estime qu'il y a lieu d'accorder le statut régulier au programme en Electrophysiologie médicale.

Le Conseil regrette cependant l'absence de données sur le marché du travail, aucune étude portant sur les besoins du marché du travail n'ayant été réalisée. Il était donc difficile d'évaluer la pertinence du contingentement à l'admission du programme régulier et la nécessité d'offrir une formation aux travailleurs déjà en poste.

Aux yeux du Conseil il est important qu'une étude sur les besoins quantitatifs et qualitatifs du marché de l'emploi soit effectuée avant de créer un nouveau programme ou avant d'accorder le statut régulier à un programme expérimental. C'est d'ailleurs ce qui amène le Conseil à recommander qu'une telle étude soit réalisée dans les plus brefs délais afin de pouvoir évaluer la pertinence de contingenter le taux d'admission et la nécessité d'offrir des programmes de formation aux adultes.

3. Les programmes de formation

Lors de la prochaine convention collective, le ministère des Affaires sociales souhaite introduire dans la nomenclature professionnelle le titre d'emploi en électrophysiologie médicale. Le D.E.C. deviendra la condition d'accès pour les gens déjà en poste qui désirent accéder à ce titre d'emploi.

Le Conseil recommande donc, au collège et au Ministère, de mettre au point des mécanismes de formation en région qui tiennent compte des acquis antérieurs des personnels en place afin de permettre aux techniciens, de l'un ou l'autre des champs de spécialisation, d'accéder au titre de techniciens en électrophysiologie médicale.

Le Conseil croit d'ailleurs qu'il faudrait offrir une formation en électrophysiologie médicale à une clientèle adulte plus large. Il serait toutefois imprudent d'envahir le marché de l'emploi sans connaître sa capacité d'accueil. Le Conseil privilégie donc, dans un premier temps, le perfectionnement pour le personnel travaillant actuellement. A cette fin, le Conseil suggère de procéder par ententes de service avec d'autres cégeps. Ceci permettra au cégep Ahuntsic de desservir plus rapidement et plus aisément le personnel en exercice dans les différentes régions du Québec. La mise sur pied éventuelle d'un programme à l'éducation des adultes, conduisant à une certification reconnue, ne devrait être faite qu'après avoir réalisé une étude sur le marché de l'emploi qui confirmerait un tel besoin.

4. Le contingentement

L'absence d'une étude sur les besoins du marché de l'emploi et le fait que la création du titre d'emploi ne sera réalisée que lors de la prochaine convention collective amènent le Conseil à recommander de maintenir le contingentement à 30 élèves.

5. La codification

Le Conseil reconnaît qu'il existe peu de points communs entre les Techniques médicales et l'électrophysiologie médicale. Toutefois, à l'encontre du collège et du Ministère, le Conseil ne suggère pas la codification 130. Il suggère plutôt que l'on codifie le programme dans un secteur apparenté touchant l'intervention diagnostique auprès de patients, à cause du rôle actuel dévolu aux techniciens de ce secteur. Le Conseil croit qu'il faudra effectuer, dans un avenir plus ou moins éloigné, des regroupements à l'intérieur de ce secteur dans le but d'offrir une formation de base plus large et favoriser ainsi une plus grande polyvalence du technicien.

Le Conseil profite de cet avis pour inviter le Ministère à clarifier ses critères de codification de programmes, car il n'est pas de son ressort de se prononcer sur la codification.

6. Recommandations

Considérant tout ce qui précède, le Conseil des collèges recommande:

1. **Que le statut de programme régulier soit accordé au programme expérimental en Electrophysiologie médicale;**

2. **Qu'une étude sur les besoins quantitatifs et qualitatifs du marché de l'emploi soit réalisée le plus tôt possible afin d'évaluer la pertinence de contingenter l'admission au programme et la nécessité d'offrir des programmes de formation aux adultes;**

3. Que le collège et le Ministère mettent au point des mécanismes de formation en région qui tiennent compte des acquis antérieurs pour les personnels déjà en poste qui veulent accéder au titre de technicien en électrophysiologie médicale;

4. Que le Ministère prévoit un financement qui permettrait au collège Ahunstic d'offrir une formation en anglais pour les gens déjà en poste dans les hôpitaux anglophones.

5. Que le Ministère codifie le programme dans un secteur apparenté touchant l'intervention diagnostique auprès des patients.

6. Que la description des perspectives professionnelles soit reformulée en tenant compte de la possibilité de poursuivre des études à l'université et des exigences minimales imposées par les universités.

Composition de la Commission de l'enseignement professionnel

(au 1er décembre 1985)

Miriam Bailey
Chef du secteur des Techniques
d'administration, secrétariat et informatique
Collège Dawson, Campus Viger

Gilles Besner
Directeur adjoint
Service d'éducation et d'information
Union des Producteurs agricoles

Michel Blondin
Responsable de la formation
Syndicat des Métallos
Fédération des travailleurs du Québec

Pauline Cossette
Association féminine d'éducation et d'action sociale
Saint-Hyacinthe

Guy Dauphinais
Consultant en développement organisationnel

Nicole Kobinger
Enseignante
Cégep de Sainte-Foy

Normand Laprise
Adjoint au directeur des services pédagogiques
Cégep d'Alma

Suzie Robichaud
Enseignante
Cégep de Jonquière

Claude B. Simard
Président

Coordonnatrice:

Margaret Whyte

Agente de recherche:

Françoise Cadieux
Linda Bourget

Secrétaire de la permanence:

Lucie Germain

CONSEIL DES COLLÈGES
1985-1986

PRÉSIDENT: Yvon Morin

MEMBRES:

AMYOT, Pierre
Directeur de la formation professionnelle
Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

BERNATCHEZ-SIMARD, Janine
Vice-présidente Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux connexes

BÉLANGER, Paul
Président de la Commission de l'évaluation
Conseil des collèges

CORRIVEAU-GOUGEON, Martine
Chef divisionnaire du matériel et des achats
Bell Canada, Montréal

COTÉ, Claude
Conseiller syndical
Syndicat canadien de la fonction publique

DEMERS, Emile
Directeur des services pédagogiques
Collège de Valleyfield

DI MAULO, Vincent
Enseignant au Collège Bois-de-Boulogne

GAGNON, Manon
Etudiante
Collège Edouard-Montpetit

GOLDBLOOM, Sheila
Président du Conseil d'administration
Cégep Vanier

JALBERT, André
Directeur du Service de l'exploitation à la Fédération des caissses d'établissement du Québec

LAFLEUR, Marcel
Directeur général
Collège de la Région de l'Amiante

LECLERC, Gilles
Directeur des services pédagogiques
Collège Marie-Victorin

OUELLET, Thérèse
Directrice générale
Commission des écoles catholiques de Québec

PLOURDE, Bibiane
Enseignante au collège de l'Abitibi-Témiscamingue

SIMARD, Claude B.
Président de la Commission de l'enseignement professionnel
Conseil des collèges

VAN NESTE, André
Professeur
Département de métallurgie
Université Laval

VILLENEUVE, Jos
Président du Conseil d'administration
Cégep Limoilou

Secrétaire du Conseil
Lucien Lefèvre

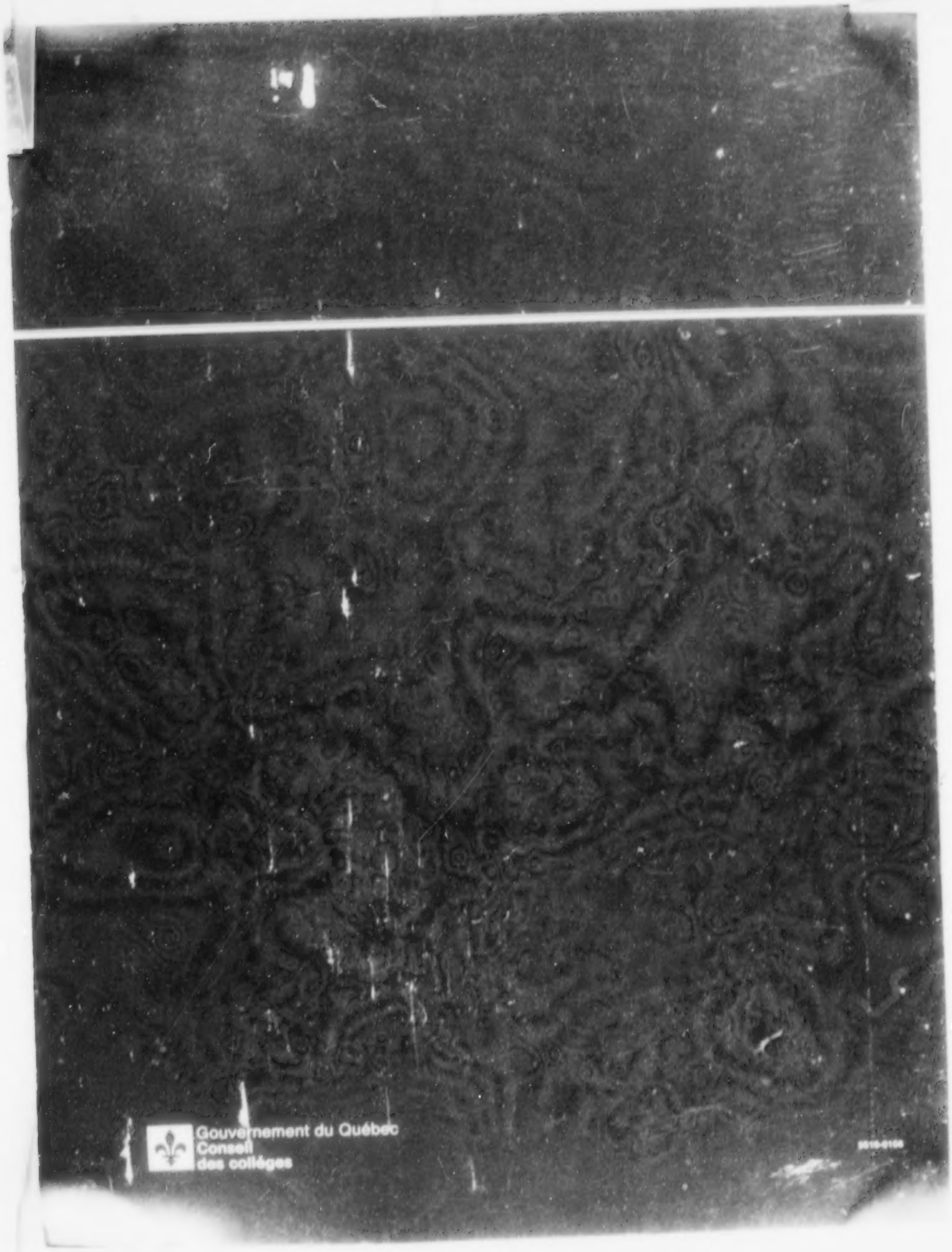
Gouvernement du Québec
Conseil
des collèges